

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2016

PRÉSENTS : M. Jean-Luc SAVY, M. Jacques BOUSQUEL, Mme Marie-Pierre PASDELOU, M. Jérôme LARGUIER, Mme Béatrice MICHEL, M. Luc BRAEMER, Mme Audrey THALY-BARDOL, M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN, Mme Emmanuelle VIGNERON, M. Alain GREPINET, M. Michel ROQUES, M. Daniel TUAL, M. Eugène GRAVIER, Mme Brigitte MOULAOU, M. Alain CASTELL, Mme Incarnation CAMBON, M. Laurent ROESCH, Mme Véronique PRIÉ, Mme Hélène MERLET, Mme Marie MACHERY, Mme Florence PLAYS, M. Laurent MUNOZ, M. Pierre SELKE, M. Stéphane GOEPFERT.

ABSENTS : Mme Karine JULLIEN
M. Alexandre LOPEZ
M. Jean-Claude BOUISSEREN

PROCURATIONS M. Hubert ALLOUCHE en faveur de Mme Florence PLAYS
Mme Éliane GAUZY-CHABLE en faveur de M. Pierre SELKE

Intervention de M. le Maire

Mesdames et Messieurs les Elus Bonsoir.

Avant de commencer nos travaux, je voulais même s'il est un jour trop tard, vous souhaiter une bonne année 2016.

Je voudrais si vous en êtes d'accord, pouvoir avoir les noms, notamment chez « Atout Cœur », de la tête de liste, qu'ils puissent recevoir les courriers en accusé de réception, de la part de Cyril LOZANO qui est au fond de la salle, de même les adresses pour Marie MACHERY et pour Jean-Claude BOUISSEREN. L'idée c'est que fin mars, un bulletin municipal puisse être édité, et à ce titre une tribune sera ouverte pour les différents groupes avec 1 500 signes, avec un courrier en accusé de réception qui vous sera adressé. Vous allez voir dans quelques minutes, Cyril LOZANO passer vous voir pour récolter les adresses en question.

Constatant le quorum, la séance est ouverte donc le plus jeune de l'Assemblée étant Emmanuelle VIGNERON, je vous propose qu'elle puisse être désignée comme étant la Secrétaire de séance, est-ce qu'il y a des oppositions ?

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci, Emmanuelle, pour l'appel

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Merci, M. le Maire, bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Mme Emmanuelle VIGNERON procède à l'appel.

Intervention de M. le Maire

Merci, Emmanuelle. Nous passons à l'adoption des procès-verbaux des 18 et 30 novembre 2015, en votant pour celui du 10 novembre 2015. Est-ce que vous avez des observations à formuler ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Bonsoir, M. le Maire, bonsoir, chers collègues et bonsoir au public.

Juste une observation concernant le PV du Conseil Municipal du 30 novembre dernier, à partir de la page 3 je crois, ne figure pas le nombre de votants, qu'ils soient pour, abstentionnistes ou contre, je pense qu'il s'agit d'une coquille qu'il serait bon de rectifier avant diffusion au public.

Intervention de M. le Maire

Et je me tourne immédiatement vers Mme BERNAL. On vérifiera merci. Donc sous réserve de cette coquille à modifier, est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ? Passons au vote pour le PV du 18 novembre 2015 :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Pour le PV du 30 novembre 2015 :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité sous ces réserves, merci.

Je vais vous faire part de décisions dites du Maire.

Décision 19-2015 : contrat de prêt de 458 000 € pour l'exercice 2015, avec la décision de contracter auprès du Crédit Agricole du Languedoc un emprunt couvrant 50 % des besoins de financement 2015 caractérisé par les éléments de prêt suivants :

- 458 000 € sur 240 mois soit 20 ans
- Périodicité trimestrielle constante
- Montant des échéances annuelles 7 394,02 € par trimestre
- Soit 29 576,08 € par an
- Taux actuariel annuel de 2,65 %
- Amortissement du capital trimestriel progressif
- Typologie Gissler 1A

Décision 20-2015 : Marché d'abattage et plantage 2015.

Considérant le besoin de réaliser des travaux d'abattage et plantations sur le territoire communal, il a été décidé de conclure à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché d'abattage et plantations 2015, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics attribué à l'entreprise SAS SEV – 11 000 Narbonne, pour un montant de 27 573,60 €. Il ne s'agit en aucun cas des arbres qui sont sur la rue de Fontcaude.

Décision 21-2015 : Marché d'entretien et de vérification des systèmes de protection et de matériels de défense incendie.

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien des installations des systèmes de défense incendie des bâtiments communaux, il a été décidé de conclure à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché d'entretien et vérification de systèmes de protection et de matériels de défense incendie, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, attribué à CES Conseil en Sécurité – 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant annuel de 1 378,55 € TTC pour une durée de 3 ans.

Décision 22-2015 : Marché de mission de contrôle technique et de sécurité, de protection de la santé.

Considérant la nécessité d'assurer la prestation de contrôle technique coordinateur, sécurité, protection de la santé. C'est SPS pour les travaux de marché de conception-réalisation du groupe scolaire Nelson Mandela, il a été décidé de conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte un marché de mission de contrôle technique et de sécurité, de protection de la santé pour le marché de travaux conception-réalisation du groupe scolaire Nelson Mandela, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, attribué :

- **Lot n° 1 :** Contrôle technique à BTP Consultants – 13592 Aix-en-Provence, pour un montant de 15 288 € TTC
- **Lot n° 2 :** CSPS à SPS Sud-est – 13500 Martigues, pour un montant de 2196 € TTC.

Décision 23-2015 : Marché de balayage mécanique de la voirie communale.

Considérant la nécessité d'assurer les prestations de balayage mécanique des voies et espaces publics sur le territoire communal ainsi que l'entretien du marché de la place du Soleil, tous les samedis sur la ZAC des Constellations à Juvignac, il est décidé de conclure à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché de balayage mécanique de la voirie communale, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Lot n° 1 : Balayage et entretien de la voirie à la Société Méditerranéenne de Nettoyement – Groupe NICOLLIN, pour un montant annuel de 27 456 € TTC

Lot n° 2 : Nettoyage de la place du marché à cette même société, pour un montant identique de 27 456 € TTC.

Décision 24-2015 : Marché de fourniture courante et de service pour la conduite de l'entretien de l'installation du Génie Climatique et de production d'eau chaude sanitaire.

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien de ces installations thermiques, chauffage et froid, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation dans les bâtiments ou lieux recevant du public, il a été décidé de conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché de fourniture courante des services pour la conduite et l'entretien des installations de Génie Climatique et de production d'eau chaude sanitaire. Attribué à SPIE Sud-ouest – 34430 à Saint-Jean-de-Védas, pour un montant annuel de 12 600 € TTC pour une durée de 3 ans.

Décision 25-2015 : Marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments et des équipements publics.

Considérant la nécessité d'assurer les vérifications périodiques réglementaires des installations et des équipements de bâtiments communaux, des installations sportives et équipements publics de la ville, il a été décidé de conclure à l'issue d'une procédure adaptée ouverte un marché des vérifications périodiques réglementaires des bâtiments et équipements publics conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics attribué à QUALICONSULT – 34000 Montpellier, pour un montant annuel de 6 894 € TTC pour une durée de 3 ans.

Décision 26-2015 : Pendant de la première – Contrat de prêt pour 165 000 € pour l'exercice 2015.

Avec la Caisse d'Épargne du Languedoc-Roussillon, contractant auprès de cette Caisse d'Épargne un emprunt couvrant une partie des besoins au financement de l'année 2015 caractérisée par les éléments ci-dessous

- Montant maximum du prêt : 165 000 €
- Durée d'amortissement du prêt : 180 mois soit 15 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle et constante
- Échéances annuelles de 13 093,72 € par an
- Taux actuariel de 2,36 %

Décision 01-2016 : Contestation du bien-fondé du titre de recettes émis par le Centre de Gestion de l'Hérault à l'encontre de la commune de Juvignac relatif à la mise à disposition de M. ELLUL pour le 2^{ème} semestre 2015 devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Considérant que la délibération du 9 mai 1996 a supprimé l'emploi occupé par M. ELLUL, qu'après une année en surnombre, M. ELLUL a été mis à disposition du Centre de Gestion de l'Hérault. Considérant que depuis 18 ans, la commune de Juvignac rembourse au Centre de Gestion de l'Hérault la contribution mentionnée à l'article 97 bis de la loi du 26 janvier 1984. Constatant que la commune entend faire constater la nullité du titre relatif au second semestre 2014 émis par le Centre de Gestion de l'Hérault n° 775 d'un montant de 15 513,71 € TTC, en vue desdits remboursements, estimant que le Centre de Gestion de l'Hérault a manqué à ses obligations consistant à mettre tous les moyens à sa disposition au vu du reclassement de M. ELLUL a été décidé d'ester en justice et de charger le Cabinet SCP SCHEUER – VERNHET & Associés, domiciliés à Montpellier, de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

C'était un peu long et je m'en excuse. Nous allons passer à la 1^{ère} Affaire et j'appelle Alain GREPINET.

I - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Intervention de M. Alain GREPINET

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues je vais donc vous parler d'autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2016. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier l'exercice auquel il s'applique, ce qui est le cas, l'exercice et l'exécutif est en droit et ce, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Est également en droit de mandater les dépenses afférant au remboursement au capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Concernant les dépenses d'investissement, cette autorisation porte, après délibération du Conseil Municipal, c'est la raison pour laquelle j'interviens, sur le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le total des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent s'élève à 3 777 827 €

Compte tenu des crédits ouverts au titre de l'exercice 2015, il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 944 456 €, c'est-à-dire 25 % des crédits ouverts en 2015.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,
Vu le CGCT et notamment son article L.2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,
D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 à hauteur de 944 456 €,
D'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toute disposition et à signer tout acte et document rendus nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci, Alain, est-ce que vous avez des questions ou des observations sur cette Affaire ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, une simple question concernant la somme de 944 000 €. Pouvez-vous éclairer le présent Conseil sur l'affectation qui leur sera fait ?

Intervention de M. le Maire

C'est un quart des montants que nous attribuons au budget investissement annuellement donc nous n'allons pas utiliser forcément 944 456 €. C'est une autorisation qui nous permet de démarrer l'année d'investissement en fait. Ça peut être des barres de Rugby, nous en avons parlé, ça peut être des lave-linge aussi à la crèche, c'est prévu, et puis des éléments qui nous permettent de payer les entreprises au fur et à mesure. C'est simplement une autorisation dans la limite de ce plafond-là. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Passons au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci, Alain.

J'appelle Luc BRAEMER pour l'Affaire n° 2 qui vient nous présenter le bilan des acquisitions d'immeubles réalisées en 2015.

II - BILAN DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES REALISEES EN 2015

Intervention de M. Luc BRAEMER

M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je rappelle aux membres de l'Assemblée, conformément au dispositif de l'article L.2241-1 de l'alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Sur l'année 2015, en termes d'acquisitions, nous avons acquis le Commissariat de Police, Place du Soleil aux Constellations pour une valeur de 147 150 €, c'était la part qu'il restait à payer par la commune par rapport à la surface qui a été prise en partie en charge par GGL et le terrain d'assiette du Belvédère, d'une surface de 3 566 m², allée des Thermes, acquis à M. RIPOLL pour la somme de 34 500 €, voilà pour ce qui concerne les acquisitions.

Pour les cessions, il s'agit de délibérations-décisions qui avaient été décidées avant que nous soyons là en 2013. Ce sont des délaissés de terrains, 254 m² rue du Romarin pour la Maison de Manon, pour une valeur de 40 640 €. Un délaissé de terrain de 295 m², rue de l'Émeraude a cédé à la famille MOINE pour une valeur de 2 950 €. Délaissé de terrain de 535 m², rue de l'Émeraude pour la famille

BEL pour une somme 5 350 € et un délaissé de terrain de 400 m– rue de l'Émeraude toujours, pour M. et Mme ENGUEHARD pour la somme de 4 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

D'approuver le bilan de ces cessions et acquisitions,

D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et signer tout acte ou document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci, Luc. Est-ce que vous avez des observations ou des questions ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, simplement une petite remarque. Je constate et je tenais à signaler que le Conseil Municipal du 17 mai 2013 s'était montré particulièrement généreux en cédant 31 à 50 % de la valeur qui avait été à l'époque estimée par le Domaine, c'était juste une remarque.

Intervention de M. le Maire

Et si pour vous c'est juste une remarque, pour moi, c'est juste un combat parce que sachez que ces personnes-là ont bénéficié effectivement de terrains, et vous le constatez, à 10 € le m² soi-disant estimé par les Domaines et que donc, j'ai refusé de signer un acte notarié en 2015 pour un homme qui du coup, nous mène au Tribunal Administratif : mais effectivement, considérant que le prix des domaines avait été deux fois amené à la baisse par l'ancien Maire, j'ai considéré que la commune avait perdu une grande partie de ses intérêts en vendant des terrains quand même au bout du Golf, des jardins certes, mais enfin qui sont tout à fait intéressants, Jacques tu ne me contrediras pas, si tu veux dire quelques mots, mais à l'époque tu avais suivi cela de près toi aussi.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

C'étaient des parcelles qui quand même à l'époque enfin, font toujours 700 m. Ce n'est pas constructible, ça c'est sûr, mais quand même, cela permet quand même d'agrandir nettement sa propriété lorsque l'on vend enfin, à ces prix-là, à 10 € le m², à l'époque nous nous étions offusqués, mais bon, nous n'avions pas la majorité.

Intervention de M. le Maire

Voilà, nous ne dirons pas qu'il y a des amis qui habitent dans ces maisons, des amis de l'ancienne époque. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ? Non ? Passons au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci. Luc BRAEMER toujours pour l'Affaire suivante qui va nous parler de la Salle Frédéric BAZILLE, déclassée, mais remplacée.

III - DECLASSEMENT ET REMPLACEMENT DE LA SALLE FREDERIC BAZILLE

Intervention de M. Luc BRAEMER

Je vous rappelle que les parcelles cadastrées en section BX n° 297 et 35, propriétés de la commune, supportent l'ancienne salle polyvalente Frédéric BAZILLE et le parking qui lui est rattaché, exclusivement dédié à ses usagers et qui n'était accessible que lors des manifestations qui se déroulent dans la salle polyvalente.

Depuis le 22 janvier 2016, plus aucune manifestation n'est organisée dans la salle Frédéric BAZILLE, que ce soit par la commune ou par divers autres usagers potentiels, notamment les associations. L'accès du public y est désormais interdit.

Il en va de même par voie de conséquence du parking, lequel était exclusivement destiné aux usagers de la salle. Cet équipement est désormais fermé et l'accès au public y est interdit.

En conséquence, les biens ne sont plus affectés à aucune activité des services publics ou à usage direct du public, cette situation étant constatée par voie d'huissier en date du 22 janvier 2016.

Dans le cadre de son projet urbain et à l'issue d'un appel à projets, la commune de Juvignac envisage de retenir l'offre de l'opérateur CORIM/ANGELOTTI qui permettra, notamment la livraison de 73 logements à l'horizon fin 2018.

C'est donc dans ce cadre, qu'il conviendra de procéder, à terme, à la cession du terrain d'assiette de la salle municipale Frédéric BAZILLE et du parking attenant d'une contenance de 4 200 m², au groupement et promoteur CORIM/ANGELOTTI, conformément au résultat de la consultation de promotion.

Cependant, cette cession est subordonnée au déclassement au préalable des biens considérés du domaine public communal afin qu'ils intègrent le domaine privé de la commune.

Le déclassement ne portant pas sur une dépendance de la voirie routière et ne portant donc pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, celui-ci n'est pas soumis à enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal sera naturellement invité à délibérer ultérieurement sur les conditions de la vente et des caractéristiques essentielles de ce projet.

Il est précisé à ce stade que les associations jusqu'alors hébergées salle Frédéric BAZILLE ont toutes été relogées dans de nouveaux locaux communaux et que les trois locataires qui résident au-dessus de la salle ont reçu l'engagement de la commune d'être relogés avec l'appui de l'opérateur retenu.

Avant d'aller plus loin, il s'agit donc de déclasser du domaine public qui est lui inaliénable, la salle Frédéric BAZILLE et son parking, les déclasser dans le domaine privé de la ville et à ce moment-là, le bien devient vendable. Je rappelle que cette opération est due simplement à la nécessité pour nous de trouver des fonds et trouver un accord avec les banques pour construire l'école, c'est notre seule motivation, pour la vente de Frédéric BAZILLE. J'ajoute aussi, ce n'est pas précisé, mais ce n'est pas indispensable dans la délibération que je viens de vous lire, qu'une salle de 180 m² sera construite dans les nouveaux immeubles qui seront construits sur ce tènement. Il y a des panneaux que nous pourrions consulter, qui vous montrent le cheminement qui va être pris pour ce nouveau terrain. Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées sections BX n°297 et 35.

Intervention de M. le Maire

Merci Luc et j'ajoute pour terminer que nous n'avons pas bradé les terrains pour le coup, puisque nous les avons vendus 311 € le m².

Intervention de M. Luc BRAEMER

Tout à fait. Pour faire une comparaison, le prix de cession par GGL à AGIR PROMOTION en date du 18 juin 2013 sur le même quartier, pour du logement social, un macro-lot de 3 945 m² a été vendu

pour 775 000 € soit 196 € du m², donc nous avons largement veillé à ce que ces terrains rapportent à la commune.

Intervention de M. le Maire

Les salles communales sont anciennes et il y a deux options : soit nous les réaménageons complètement dans l'investissement, pour les mettre à diverses normes qui sont nécessaires aujourd'hui, thermique, handicap, etc., soit finalement on les rase pour les reconstruire : c'est une opportunité aussi en ce sens-là. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

Intervention de Mme Florence PLAYS

Je voudrais savoir si cela est possible que l'on nous dise où sont relogés les associations et le personnel communal qui était logé au-dessus de la salle.

Intervention de Mme Audrey THALY-BARDOL

Concernant les associations, elles sont relogées en partie à la Médiathèque et pour certaines à l'école de Fontcaude. Nous avons fait en sorte de les reloger sans que ce soit une gêne pour les autres associations de la commune.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

Pour le relogement des personnes qui sont actuellement logées dans le bâtiment, il leur sera fait une proposition parce que si vous voulez, cette opération va se faire en deux temps. La première partie actuellement qui est le parking, sera construite avant que nous ne détruisions la deuxième partie et à ce moment-là, nous leur ferons une proposition dans les logements qui auront été construits et après, nous ferons la deuxième partie en démolissant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques. Alain CASTELL pourrait aussi ce qu'il advient du Drive fermier.

Intervention de M. Alain CASTELL

Bonsoir. En fait, le Drive fermier va venir sur le parvis de la Mairie, il vient déjà, il est venu.

Intervention de M. le Maire

Merci, Alain.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, simplement des observations, j'allais vous appeler, mais pour votre satisfaction à rappeler à tout le monde les ressources que l'opération rapportait, cela me semble tout à fait de bon sens, compte tenu de l'usage qui est fait de la salle BAZILLE aujourd'hui et des besoins que nous avons en financement pour l'école. Pour que l'information soit complète, j'aimerais quand même signaler à tout le monde que les 73 logements qui vont être construits en lieu et place de ce qui est existant sont 100 % sociaux, juste pour information.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Ils sont sociaux et il y a de l'accessibilité aussi, c'est un programme qui je crois sur 30 % d'accessibilité et 70 % social.

Intervention de M. le Maire

L'idée aussi est que ce projet est couplé avec un autre, qui est sur les Constellations, et pour éviter de mettre des logements sociaux à nouveau aux Constellations, au même endroit, la réflexion de Luc c'était plutôt de les dédensifier de cet espace-là. Est-ce que vous avez d'autres questions ou observations ?

Intervention de M. Luc BRAEMER

Je vais vous montrer les planches qui vous donneront peut-être une idée de l'opération. Donc voilà l'opération telle qu'elle est dessinée, Frédéric BAZILLE est là actuellement, il y aura un premier bâtiment construit ici, démolition de la salle et ensuite, construction de ce deuxième bâtiment, vous pourrez le voir à la fin du Conseil. Voilà la perspective que cela nous offre avec la reconstitution de la salle au rez-de-chaussée d'immeuble du nouveau projet. Jacques, tu peux poser avec un parc arboré au milieu. Ce qui nous permettra aussi de refaire toute la voirie avec le Département, puisque c'est une route départementale, et les trottoirs des deux côtés de la chaussée.

Intervention de M. le Maire

Merci, Luc. S'il n'y a pas d'autres observations sur ces plans, nous allons passer au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci, Luc, qui reste même s'il a envie d'aller s'asseoir, pour présenter l'affaire n° 4.

IV - TRANSFERT DES PROPRIETES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL NON CADASTRE A MONTPELLIER-MEDITERRANEE-METROPOLE

Intervention de M. Luc BRAEMER

Vous savez que depuis le 1^{er} janvier 2015, les voiries communales sont devenues métropolitaines donc il s'agit pour nous de transférer officiellement, par délibération du Conseil, les rues et les routes de Juvignac à la Métropole. Vous avez au dos la classification de ces voies, c'est-à-dire que les voies communales privées ou publiques transférées à Montpellier Méditerranée Métropole au 1^{er} janvier 2015 et qui sont généralement entretenues par la commune et puis pour mémoire, les voies privées non entretenues par la ville sont susceptibles d'être transférées à la Métropole, vous avez la liste complète. Les transferts sont réalisés à titre gratuit donc vous avez peut-être assisté à l'inauguration du E-guichet dans la Mairie. L'installation aussi nous l'avions votée je crois au dernier Conseil, du Coordinateur des Piémonts et Garrigues, dans les locaux qui étaient dédiés à l'Office du Tourisme, donc il s'agit de prendre une délibération pour opérer ce transfert puisque la Métropole a déjà commencé à travailler comme vous le voyez dans les feuilles que nous allons vous passer sur les travaux en cours.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

Juste une petite remarque, si je comprends bien, la Métropole est venue s'installer à l'ancien Office du Tourisme et nous venons de voter aussi à la salle Frédéric BAZILLE qui a été l'ancêtre de l'Office du Tourisme, je crois que nous l'avons vraiment enterrée cette fois.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Je vous rappelle que nous avons pris une décision de travailler avec l'Office de Tourisme Métropolitain qui vient d'être créé.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques, merci, Luc. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Observation un peu longue, vous me pardonnerez d'avance et question bien évidemment. Il va de soi que cette affaire entre complètement dans le processus logique d'absorption ou l'adhésion de Juvignac vers la Métropole ou l'inverse, comme on voudra. Quoi qu'il en soit, M. le Maire, j'aimerais

vous rappeler que si vous êtes le Maire de tous nos habitants, parfois leur ami, leur confident, vous êtes avant tout leur Avocat de toute façon, et êtes là pour vous porter à leur défense.

Je ne vous cache pas être un petit peu circonspect devant le tableau que nous pouvons peut-être afficher, sur lequel figurent trois colonnes et dans ces colonnes sont classées l'ensemble des voiries de la commune. Il y a des voiries en colonne 1 qui sont déjà du ressort de la commune en termes d'entretien voire de projet, je pense à la rue des Cigales notamment qui y figure et dans laquelle il y a des problèmes de sécurité dont s'occupera peut-être la Métropole. Mais je suis surtout circonspect et désabusé devant la colonne 3 qui esquisse de façon exhaustive, les voies privées qui font également l'objet du transfert. Ces voies représentent près de 4 000 habitants, un millier sur le quartier du Martinet où vous savez que j'habite et je n'y suis pas insensible. Ces 4 000 personnes, M. le Maire, cher Luc, payent des impôts locaux pour une part communale que vous vous êtes engagé à ne pas augmenter, tout le monde l'a bien noté, mais également une part agglomération qui deviendra métropolitaine et qui pourrait exploser, nous verrons à réception de nos feuilles d'impôts, ils payent également une part départementale et régionale dans leurs impôts, pour eux aussi ils se demandaient à quoi elles servent dans la mesure où le Département et la Région ont quand même transféré pas mal de compétences à la Métropole, mais tous ces gens-là, ces 4 000 personnes, payent également des charges de copropriété pour tout ce qui est éclairage « public », entretien des voiries, des réseaux, etc., vous connaissez le sujet comme moi. Cela me paraît complètement injuste et pour ces 4 000 personnes-là, cela semble complètement injuste également. J'aimerais vous rappeler qu'une rétrocession des voiries à la commune, là je vais parler plus particulièrement du quartier du Martinet, avait été entérinée par le précédent Conseil Municipal pourtant, et au prix d'un PV de réception qui était signé par l'ancienne équipe, il était en bonne et due forme, nous avons préféré repousser, et je pourrais dire « vous », la rétrocession de cette voirie en demandant des aménagements justifiés pour la plupart, comme la séparation des réseaux, etc., d'autres un petit peu plus contestables à mon sens, comme la mise en conformité des pentes, mais cela avait été accepté par la précédente équipe. Quoi qu'il en soit, les choses ont traîné, malgré la bonne volonté des organisations syndicales libres à trouver des financements pour faire une grande partie des travaux que d'ailleurs, vous vous étiez engagé oralement à compléter financièrement, ce que ne fera peut-être pas la Métropole. Bref, il ne s'est rien passé en 2013, 2014, 2015, un proverbe dit qu'il faut toujours remettre au surlendemain ce que quelqu'un pourrait faire pour toi le lendemain. Nous sommes au surlendemain et la Métropole est ce quelqu'un, aujourd'hui il est clairement demandé, si je m'en tiens à ce que j'ai lu, aux habitants qui ont initié des démarches auprès de la Mairie, de continuer leurs démarches auprès d'un service métropolitain, qui je le rappelle n'existe pas à ce jour et nous est annoncé pour le 15 février, mais je doute qu'en 15 jours la Métropole l'ait mis en place. Pour l'instant, la Métropole pour moi a surtout démontré son incapacité structurelle à gérer ses attributions, se cachant derrière un pacte aujourd'hui que nous pourrions appeler un pacte de passage de témoin en douceur. En plus ce service, vous n'ignorez pas qu'il va être saisi par 31 communes, si les ratios sont les mêmes dans les 31 communes de la Métropole, ce service va devoir gérer les demandes d'environ 300 000 personnes, si les ratios sont les mêmes. Vous n'ignorez pas non plus, pour siéger à la Métropole, que celle-ci dispose de moyens financiers tout à fait limités et je prendrais à témoin le gel du projet de la ligne 5 du Tramway, comme d'autres projets, qui ont été mis à l'arrêt par manque de moyens. Je pense M. le Maire, que vous n'avez pas le droit de dire à nos habitants, Messieurs, Mesdames, débrouillez-vous avec la Métropole, mais ce n'est pas votre genre, je le sais bien. Tout ceci me semble profondément injuste et j'aimerais que l'ensemble des membres de ce Conseil Municipal y pense, oublie un clivage majorité-opposition, etc., mais ne vote cette affaire qu'en leur âme et conscience et à cet effet et pour éclairer tout le monde ici, je n'aurais qu'une question, ça, c'était ma remarque, vous la commenterez j'en suis certain, mais je n'aurais qu'une question : qu'advierait-il si le Conseil Municipal de ce soir rejetait cette résolution ? Merci.

Intervention de M. le Maire

Qu'advierait-il ? Bonne question ! Juridiquement en fait, effectivement, Luc l'a rappelé, les voiries ont été transférées au 1^{er} janvier 2015 et non pas en 2016, à la Métropole. Quand nous sommes arrivés en 2014, c'était une situation qui, dans plusieurs rues, nous préoccupait, outre le quartier du Martinet et c'est pour cela que nous nous sommes « précipités » pour essayer de faire travailler cette question avec l'ASL, avec le fait qu'il n'y avait pas de n° de SIRET de l'ASL, avec le fait qu'il n'y ait pas possibilité pour nous de signer un document dans la mesure où nous n'avions pas en face la personne morale à qui nous pouvions reprendre dans le giron communal, une voirie privée ; la COGESIM n'a pas fourni tous les services pour lesquels vous payez effectivement des charges, notamment les entretiens d'espaces verts, mais la commune est venue quand même deux, trois fois sur les fonds communaux, aider les habitants ; il y en avait 1 000 quand même qui étaient privés, avec des herbes hautes, etc., nous sommes venus. Donc évidemment, la solidarité était à la fois juridique de notre part en 2014 et ensuite physique puisque nous avons amené nos services techniques sur place plusieurs fois. Au moment de la conception, l'aménageur avait rassemblé des réseaux entre la rue du Castrum et la rue de la Circulade ; donc ces réseaux tant qu'ils sont enchevêtrés (ce sont des réseaux électriques) ni la Mairie, ni la Métropole, ni aucune entité n'est susceptible de pouvoir juridiquement récupérer une partie de cette voirie. Donc il fallait physiquement séparer les réseaux, désenchevêtrer, il y en a pour 20 000 €, et ensuite pouvoir signer un axe notarié de sorte que nous puissions enfin entériner quelque chose. Au-delà de ça, il y avait les deux pentes à 17 et 21 %, tout le monde connaît, et cela a été l'objet de nos travaux en 2015, c'est-à-dire d'essayer de faire en sorte que PRAGMA accepte enfin, vous étiez dans les réunions, de financer 70 000 € sur un montant total estimé de travaux à peut-être 100 000 € TTC ; c'était des semaines de négociations avec PRAGMA pour faire faire les travaux de mise à niveau des trottoirs des différents virages qu'il y a dans cette rue de la Circulade, qu'ils soient transférables soit par une commune soit par la Métropole.

Il n'est pas question de faire faire à la Métropole des travaux pour qu'elle les prélève sur un budget communal, donc il faut qu'effectivement, le tiers privé vienne les financer. Tout cela nous a conduits au fait, et vous l'avez relevé, qu'un service Métropole de transfert des voiries pour les 31 communes se mette en place pour évaluer juridiquement si les rues sont ou pas transférables. Ce service, qui n'existait pas, se met en place là, vous l'avez dit, au 15 février donc nous, courant février, nous sommes « derrière » la Métropole pour leur faire dire si ce que nous avons cité, c'est-à-dire les deux pentes, les réseaux à séparer, les trottoirs à mettre et la pompe à eau leur convient : nous devons donc avoir avant fin février l'assurance technique qu'effectivement, la Métropole ne va pas nous demander le double des travaux. Donc le fait de toutes ces démarches, je parle du n° de SIRET de l'ASL, je parle ensuite de tout ce que j'ai évoqué dans l'hiver.

Intervention de M. Luc BRAEMER

La négociation avec les constructeurs

Intervention de M. le Maire

En 2015 déjà, la Métropole était juridiquement propriétaire des voiries ; nous ne pouvions rien faire sans eux, mais nous avons quand même travaillé, en temps masqué, pour pouvoir quand même faire dire à la Métropole ce qu'il fallait ou pas, et à priori, il y aura ces travaux-là. Donc aujourd'hui, nous en sommes à une AG qui doit tenir pour début mars, mi-mars et je me suis engagé auprès de l'ASL du Martinet à ce qu'effectivement, nous puissions avoir de la part de la Métropole des assurances précises sur les travaux à mener de sorte que les 70 000 € puissent être enfin conventionnés et versés à l'ASL. Les autres voiries de la colonne 3, sont des voiries qui n'avaient pas été forcément prévues pour être récupérées dans le domaine public ; nous tenons donc à les récupérer, (nous ne pensons pas qu'au Martinet, mais aux autres aussi) et puis, vous aurez noté aussi les rues des Constellations, avec l'avenue Georges FRÊCHE, etc., qui elles ont été prévues dès le départ comme telles, la Métropole va les récupérer,

Intervention de M. Luc BRAEMER

Ceci dit, je l'ai signalé à M. GRANDJEAN, le coordinateur voiries de la Métropole nous conseille fortement de vous conseiller de faire une lettre officielle au Président SAUREL, demande de la rétrocession des voiries, de façon à ce que nous sachions bien effectivement aussi, ce dont ils vont avoir besoin pour incorporer les voiries.

Intervention de M. le Maire

Incorporer deux feux vaut mieux qu'un et l'ASL peut rédiger effectivement un courrier au Président SAUREL, je pense que ce sera de tout intérêt. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions sur cette Affaire ? Nous passons au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1

Adopté à l'unanimité, merci, Luc.

J'appelle Laurent ROESCH pour l'Affaire suivante qui va nous parler de la modification des tarifs de l'atelier municipal pour la période de janvier à juin 2016.

V - MODIFICATION DES TARIFS DE L'ATELIER MUNICIPAL POUR LA PERIODE DE JANVIER A JUIN 2016

Intervention de M. Laurent ROESCH

Bonsoir. Donc j'expose aux membres de l'Assemblée la situation de l'atelier municipal de théâtre qui n'a pas pu débiter son activité à la rentrée de septembre dernier, comme vous le savez certainement, suite à des problèmes de disponibilité du personnel affecté à cette mission.

Afin de garantir la reprise de cette activité en janvier, après 3 mois d'arrêt, la municipalité a fait le choix de confier à la Compagnie Maritime, la gestion pédagogique des ateliers sur la période janvier à juin 2016, ce choix résultant d'un appel à projets lancé auprès de plusieurs compagnies professionnelles de théâtre de la région de Montpellier.

Cette année, les cours s'étaleront donc exceptionnellement sur 20 semaines au lieu de 30 semaines, lorsque l'activité débute normalement en septembre, l'activité a débuté début janvier. Il s'agit donc, dans ces conditions, d'adapter en conséquence les tarifs, ce qui est bien normal, puisque la prestation a été réduite d'un tiers.

Les tarifs proposés ont donc été recalculés au prorata du nombre de séances sur la base des tarifs annuels 2015-2016, votés en séance du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2015.

Nous avons tout simplement divisé les tarifs par 3 et multipliés par 2 pour tenir compte, logiquement, de cette baisse du nombre de semaines de cours. Il s'agit ici uniquement de modifier les tarifs sans toucher les grands axes de politique tarifaire déjà débattus et délibérés lors de la session du Conseil Municipal du 22 septembre 2015.

Il est à noter qu'afin de garantir une prestation hebdomadaire de qualité, la durée des cours est augmentée de 30 minutes supplémentaires pour un tarif équivalent, à l'exception du groupe des CM2 et eu égard à des raisons d'ordre pédagogique, liées à l'âge des participants de ces groupes de CM2.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver la nouvelle grille tarifaire de l'atelier municipal de théâtre pour la période de janvier à juin 2016 ci-jointe, que vous avez de l'autre côté de cette page,

d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à prendre toute disposition et à signer tout acte et document rendus nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci, Laurent. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

J'ai deux questions, c'est un sujet que je connais moins bien que vous Laurent. J'ai vu passer une pétition, pas en rapport avec les tarifs bien évidemment, concernant Mme BRUEL, je dois avouer ne pas avoir tout compris, peut-être pourrez-vous nous éclairer, sauf si cela est inopportun ce soir bien évidemment. Ma deuxième question concerne le Pass Métropole, vous n'êtes pas sans ignorer son existence. Il est omni-absent à Juvignac, est-ce qu'il est prévu, de manière plus générale et plus culturellement, de participer au Pass Métropole ? Directement, indirectement, je ne sais pas.

Intervention de M. Laurent ROESCH

Sur le Pass Métropole, c'est assez facile, nous allons nous intéresser à cette question effectivement, il faut étudier un petit peu la faisabilité sur Juvignac, mais tout à fait, nous sommes parties prenantes effectivement, mais bon, il nous faudra un petit peu de temps pour y réfléchir et voir dans quel cas de figure nous pouvons développer la chose, parce que nous sommes effectivement dans la Métropole, comme nous l'avons dit précédemment.

Pour l'atelier théâtre, M. le Maire pourra apporter quelques précisions.

Intervention de M. le Maire

Oui et puis Laurent pourra les compléter. En quelques points, nous avons été élus et je l'ai noté en avril 2014 avec à l'époque Mme BRUEL qui m'avait expliqué textuellement que l'équipe d'Arnaud JULIEN avait prévu, s'ils étaient élus, de la priver de la fonction de théâtre communal dans sa globalité. Nous avons à l'époque tout au contraire, dès notre arrivée, proposé à Frédérique BRUEL de poursuivre son investissement dans l'atelier municipal, tout en lui proposant de lancer la réflexion et d'ouvrir le projet théâtral à l'échelle des 10 000 habitants. Tel est le sens de ce que Laurent ROESCH et moi-même avons exprimé lors du spectacle de fin d'année du mois de mai 2015, dans la salle Maria CALLAS. L'atelier de théâtre, depuis septembre 2015, une fois son arrêt produit, qui est une situation inattendue et surtout subie par la municipalité, faisant suite à plusieurs arrêts maladie d'une personne à qui nous souhaitons naturellement un prompt rétablissement ; cette situation n'était pas souhaitée de notre part, bien au contraire.

Nous avons donc commencé à écrire à ce moment-là aux élèves, pour leur indiquer le report de l'ouverture de l'atelier théâtre, puis un deuxième courrier quelques jours plus tard, pour un deuxième report. Lors d'un bureau municipal entre élus au mois d'octobre, un mercredi, nous avons opté pour la recherche d'un comédien ou d'une comédienne, susceptible de remplacer Mme BRUEL. Aucun comédien sollicité n'a pu dégager ses mardis et ses mercredis pour faire le pont, dans l'attente du retour de Mme BRUEL, parce que l'année était déjà pleinement lancée dans la Métropole. Nous avons pourtant contacté plusieurs comédiennes et comédiens, amateurs et professionnels dont Marion TRINTIGNANT par exemple, comédienne bien connue de la Compagnie du Capitaine, qui avait déjà remplacé Frédérique BRUEL il y a quelques années. Le Kawa Théâtre, la Compagnie Scénofolies, les autres membres de la Compagnie du Capitaine, ont tous décliné. Marion TRINTIGNANT a même tenté de trouver deux comédiens de sa compagnie, avec Julien MASDOUA, pour tenter de donner des cours en alternance, sans succès, ils ont aussi renoncé, tous pris le mercredi.

Pour sortir de cette situation à la veille des vacances de Toussaint et afin de réactiver cette activité au plus vite, parce que nous pensons que le théâtre est un vecteur culturel de cohésion sociale, un appel à projets a été lancé auprès de plusieurs compagnies professionnelles de théâtre de la région afin de pouvoir proposer le meilleur projet pédagogique à cet atelier et le plus tôt possible. 4 compagnies théâtrales ont répondu à cet appel à projets : le théâtre de La Vista, le théâtre du Point Com, Théâtre Plus et la Compagnie Maritime, c'est ce dernier qui a été choisi par un jury indépendant présidé par Laurent ROESCH. Le fait de nous engager et de maintenir l'activité théâtrale est un coût supplémentaire pour la collectivité et dans une situation financière complexe, c'est bien la preuve d'un choix politique clair en faveur du maintien de ces activités culturelles.

La situation de Frédérique BRUEL sera naturellement clarifiée dès de son retour de maladie, car il n'est pas possible de le faire avant ; nous avons prévu de la rencontrer le 23 décembre, mais elle s'est arrêtée le 21 décembre. Sa place sera donc définie avec elle dans le cadre d'un projet culturel global, projet dans lequel seront valorisées naturellement ses compétences théâtrales. L'apprentissage du théâtre est aussi l'apprentissage de l'ouverture à l'autre, de la découverte du partage et de la tolérance, il serait dommage de passer à côté de ce que propose la Compagnie Maritime, il est important de leur laisser une chance et l'inverse serait contre-productif par contre, quelques personnes extrêmement politisées de la commune, jettent l'opprobre sur une démarche sans en avoir toutes les clés pour comprendre l'intégralité de la situation, et ce faisant, ils nuisent clairement à la cause même qu'ils prétendent défendre, je le dis clairement. En tant que Chef du personnel, Jacques BOUSQUEL par ailleurs l'est également, je ne peux pas vous donner toutes les clés pour comprendre ce qui se passe. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions sur cette affaire ?

Intervention de Mme Marie MACHERY

Est-ce que les personnes qui ont payé leurs cotisations au mois de septembre pour avoir un enseignement avec Frédérique BRUEL, est-ce que ces personnes-là seront remboursées si elles ne souhaitent pas continuer les cours de théâtre avec d'autres intervenants ?

Intervention de M. le Maire

Bien sûr, il y en avait 5 et cela a été fait. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ?

Intervention de M. Laurent ROESCH

J'ajouterais simplement que les personnes qui suivent les cours de l'atelier théâtre, parce qu'il s'agit de l'atelier théâtre, municipal, je réprécise, c'est la collectivité qui propose cet atelier, sont ravies du travail qui a été entrepris depuis le début du mois de janvier, les participants sont enchantés, nous tournons la page et le but de notre politique culturelle aussi c'est de développer le théâtre au niveau des TAP parce que bien évidemment, nous développons un atelier théâtre en travaillant au niveau des TAP et c'est très important pour nous et TAP veut dire aussi travailler sur les 3 écoles y compris auprès de populations aux revenus modestes, nos tarifs sont très modestes par rapport à ceux qui sont pratiqués par d'autres communes et aussi les TAP permettront de sensibiliser des populations dites « empêchées » nous allons dire, au théâtre et notamment dans le quartier des Constellations qui est un quartier comme vous le savez, plus populaire que d'autres, mais il y a des gens aux moyens modestes un peu partout sur Juvignac et notre but c'est de développer la culture et le théâtre auprès de ces différentes populations d'où cette idée de développer les TAP et d'appeler Frédérique BRUEL, qui a les compétences, à le faire à ce niveau-là. Ça, c'est un engagement que nous avons, actuellement, Frédérique BRUEL est toujours en longue maladie donc nous ne pouvons pas le faire pour l'instant puisqu'elle a de nouveau posé un 9^{ème} ou 10^{ème} congé maladie en ce moment, donc pour l'instant, nous en restons là et je n'ai aucun regret à avoir fait appel à une compagnie théâtrale parce que sinon, l'atelier théâtre là, serait pour le coup suspendu pour l'année entière.

Intervention de M. le Maire

Merci, Laurent. L'atelier théâtre s'inscrit dans un projet politique global de la place du théâtre à l'échelle de 10 000 habitants, il faut aller vers les jeunes, il faut aller vers les quartiers, il faut sortir vers la Médiathèque, il faut le faire dans la rue, il faut aller partout. Moi, la musique entre 4 murs et le théâtre entre 4 murs en fin d'année, cela ne m'intéresse pas forcément, pour ce seul objectif, il faut aussi l'ouvrir à tous ces espaces symboliques, géographiques, culturels, pour accueillir notamment les 3 500 personnes des Constellations, mais pas seulement et même à l'échelle de l'Arc-ouest puisque tu peux le préciser aussi, tu ne travailles pas uniquement à Juvignac.

Intervention de M. Laurent ROESCH

Oui, avec mes collègues de l'Arc-ouest. D'ailleurs, beaucoup de mes collègues de l'Arc-ouest et au-delà nous envient notre école municipale de musique, notre atelier théâtre, nos structures, nos expositions. Nous, notre engagement, c'est de développer la culture à Juvignac, malgré les difficultés financières. D'ailleurs, la subvention que nous recevons pour l'enseignement musical, qui est de l'enseignement artistique comme pour le théâtre, depuis l'année dernière, du département de l'Hérault, couvre largement les frais engendrés par cette décision, parce que là aussi, nous avons été attaqués pour cela, nous avons fait les démarches, et nous aurons peut-être d'autres subventions d'ailleurs à l'avenir pour palier à ces dépenses bien évidemment, parce qu'il y a de l'argent ailleurs.

Intervention de M. le Maire

C'est clair pour tout le monde ? Monsieur GOEPFERT, c'était clair ? Merci beaucoup, nous allons passer au vote :

- Contre : 1
- Abstention : 0

Adopté à la majorité, merci, Laurent.

Nous passons à la dernière Affaire avec Mme Hélène MERLET qui découvre l'arène à mes côtés.

VI - ADHESION AU DISPOSITIF CLIC MAILL'AGE – COTISATION 2016

Intervention de Mme Hélène MERLET

Merci, bonsoir à tous. Je viens ce soir proposer à votre vote l'adhésion au dispositif CLIC Maill'âge, les cotisations 2016. Alors ce n'est pas une nouveauté, ce n'est pas une nouvelle adhésion, c'est une reconduction d'un partenariat avec le CLIC. Je rappelle donc aux membres de cette Assemblée que le CLIC ou Centre Local d'Information et de Coordination du Bassin Gérontologique de Montpellier, développe des programmes d'information médicosociale pour les séniors, crée des espaces de prévention et de lien social tels que les groupes mémoire, des groupes d'activités physiques adaptées et des actions intergénérationnelles, etc., et crée également des réseaux de coordination pour les professionnels.

Pour mener à bien son action gérontologique sur notre territoire, dans un esprit de proximité et de coordination partenarial, le CLIC sollicite l'adhésion du plus grand nombre, dont la commune de Juvignac.

C'est dans ce cadre que la commune est invitée à porter son concours financier en faveur du fonctionnement du CLIC à travers une cotisation qui s'élève pour 2016 à 2 260,30 €. Je vous rappelle au passage que sur la commune de Juvignac, le CLIC propose donc les ateliers mémoire qui sont fort appréciés par nos séniors, nous participons également grâce à leur concours, à la semaine bleue, tous les ans et cette année, nous avons toute une journée d'atelier intergénérationnel avec les

enfants du centre de loisirs et des séniors que nous invitons sur toute la commune avec notamment la Cyprière, les Sénioriales, sur Juvignac.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment article L.2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'approuver l'adhésion de la commune au CLIC Maill'âge pour l'année 2016,

D'autoriser le versement de la cotisation 2016, laquelle s'élève à 2 260,30 €,

De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 62-81 du budget de la commune,

D'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toute disposition et à signer tout acte et document rendus nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci Hélène et puisque tu es là, j'indique que cette semaine, Hélène MERLET a été élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale en lieu et place de Marie PASDELOU qui jusqu'à présent était membre et est toujours membre du CCAS de Juvignac, bravo Hélène. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Bonsoir Hélène et bravo pour cette première tribune, ce n'est pas une arène, n'écoutez pas M. le Maire. Vous nous avez présenté une facture en annexe et non un devis, je suppose que l'adhésion est déjà effective ?

Intervention de M. le Maire

Ce sont eux qui le rédigent comme cela, ils l'envoient comme cela.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Il va de soi de toute façon, que je ne serai jamais hostile à toute initiative qui puisse favoriser le bien-être de nos aînés, mais toutefois, la dernière intervention de CLIC Maill'âge connue dans la commune remonte au 14 octobre 2014, pour information.

La caution apportée par Jean-Pierre MOURE et Patricia WEBER nous conforte dans le choix de l'association et de l'adhésion bien évidemment, mais je vous appelle à une grande vigilance sur toutes les sollicitations certainement nombreuses que vous recevrez de la part d'associations sans scrupule qui au nom du mot « social » ou « société », sont parfois trop véreuses et dangereuses.

Intervention de Mme Hélène MERLET

Sur la dernière intervention du CLIC Maill'âge, vous disiez M. GOEPFERT que c'était 2014 ? Non, puisqu'ils sont intervenus pour ma première sortie en délégation, j'étais sur la journée intergénérationnelle à la salle de Brunélis, donc c'était en septembre-octobre 2015 et les ateliers mémoire qui se poursuivent de septembre à juin avec notre partenaire, le CLIC Maill'âge donc ils sont bien présents et je vais les rencontrer le 24 février prochain pour justement remettre en place de nouvelles actions avec eux, pérenniser celles qui existent déjà et en créer de nouvelles.

Intervention de M. le Maire

Après, sur les associations effectivement, qui sollicitent les collectivités locales de 1 000 manières, le service ici en Mairie en reçoit, nous faisons le tri et c'est vrai que nous nous rendons compte que, sous couvert 1901, on est capable d'essayer de ramener éventuellement une patientèle. Il y a cela et puis d'autres types d'associations, qui, sous couvert de vouloir faire du social en général, ce n'est pas uniquement pour les personnes âgées, effectivement abusent, mais en tout cas, nous ne travaillons pas avec eux, sauf si vous avez un exemple. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Non ? Passons au vote :

- Contre : 0

- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci.

C'est la fin de ce Conseil, je vous remercie toutes et tous pour votre présence et vous souhaite une très bonne soirée, merci.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

La Secrétaire de Séance



Emmanuelle VIGNERON

Le Maire



Jean-Luc SAVY